



Municipalité du Village de Roxton Falls

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT
LE LUNDI 4 MARS 2024 À 19H30
À la salle du conseil municipal
Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls**

N° de résolution
ou annotation

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
Mme Mélanie Valois
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Sont absents : M. Michel Massé, M. Jonathan Bédard et Mme Lynda Cusson

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

45-03-2024

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés, en ajoutant le point 12.1 *Méthode de calcul de l'indemnité compensatrice des congés fériés.*

Adoptée

46-03-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du 20 février 2024

Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du mardi 20 février 2024 tels que rédigés.

Adoptée

47-03-2024

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	48 547.24\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	54 130.28\$
VOIRIE MUNICIPALE	33 218.81\$
HYGIÈNE DU MILIEU	19 446.91\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 653.68\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	23.12\$
LOISIRS ET CULTURE	11 056.62\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	0.00\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2024:	169 076.66\$



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars
2024 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

48-03-2024

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu
durant le mois de février 2024 et de ceux à venir en mars 2024.

Achat d'équipement pour l'entretien des pelouses

Le directeur informe les élus que l'achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse
sera nécessaire pour faire l'entretien des pelouses. Un budget d'environ 800\$ est
requis.

Usine épuration des eaux usées

Des travaux de peinture ont été complétés à l'usine.

Lame de la gratte

Une nouvelle lame a été commandée pour la gratte sur le tracteur.

Étalonnage du débitmètre à l'usine

Une offre de services a été envoyée par Compteur Lecompte visant l'étalonnage du
débitmètre à l'usine, au coût de 451.53\$ taxes incluses.

Achat d'une palette d'asphalte

L'achat d'une palette d'asphalte est à prévoir en mars.

Réparation au tracteur

Des pièces de stabilisateur à charge sont à remplacer sur le tracteur.

Propriété située au 28-30, rue du Marché

Des nuisances en grande quantité se retrouve près de la bâtisse. Le propriétaire
sera contacté pour l'informer de la situation de contravention au règlement.

Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur
des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la
liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des
bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de février 2024

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les
interventions effectuées en février 2024 est déposé et une copie a été remise à tous
les élus. Suivant une interrogation du conseil, la directrice indique que M. Pierre
Dagenais continue de travailler comme premier répondant, information transmise
aux élus à titre de suivi du rapport de la coordonnatrice du mois de juin 2023.

49-03-2024

Effectifs du service des PR : Embauche de 2 nouveaux premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice informe la directrice générale que 2
candidats au poste de premiers répondants ont maintenant complété leur formation;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Monsieur Patrick Bégin et de Madame Cassandra Lalandé, afin d'agir à titre de premier répondant au sein de service des premiers répondants de la Municipalité de Roxton Falls. Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à signer les contrats de travail ainsi que toute documentation pertinente et visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

M. Pierre Larivière dépose un rapport écrit concernant une rencontre de la CDRN, ainsi qu'un résumé des résultats obtenus lors d'un sondage réalisé auprès de la population par l'organisme Projet Espace Roxton.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Une personne est présente dans l'assistance.

50-03-2024

Vente pour défaut de paiement des taxes municipales : dépôt de la liste des gens endettés envers la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose l'état prévu à l'article 1022 du *Code municipal*, en regard avec la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste contient 2 immeubles dont les taxes de l'année 2022 demeurent impayées en date du 4 mars 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état préparé et déposé, séance tenante, par la directrice générale en date du 4 mars 2024 conformément à l'article 1022 du *Code municipal*.

Qu'un dernier avis soit adressé par courrier recommandé aux contribuables concernés, indiquant que le montant des taxes de 2022 ainsi que les intérêts à jour, doivent être acquittés au plus tard le 18 mars 2024, à défaut de quoi, la directrice générale est autorisée à transmettre la liste à la MRC d'Acton, pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adoptée

51-03-2024

Reconnaissance de dette et renonciation à la prescription : processus refusé

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente aux élus un processus de reconnaissance de dette et de renonciation à la prescription, lequel processus pouvant être utilisé en remplacement du processus de vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance de dette et de renonciation à la prescription vise à permettre aux contribuables qui seraient susceptibles d'être visés par la vente pour taxes d'éviter ce processus, en signant une reconnaissance de dette et en renonçant à la prescription, suivant l'article 2883 du Code civil du Québec, mais en permettant toutefois que la prescription applicable recommence à courir dès la signature du document de renonciation;

CONSIDÉRANT QUE les élus, après analyse de l'opportunité, considère que ce processus ne fait qu'étirer d'avantage les délais de paiement et par le fait même, les frais d'intérêts, pour des taxes qui sont dues depuis plus de 2 ans;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer à ce processus
visant la reconnaissance de dette et la renonciation à la prescription.

Adoptée

52-03-2024 La Pensée de Bagot : participation au cahier spécial sur Roxton Falls

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace d'un quart de
page, au coût de 400\$ plus taxes, dans le cahier spéciale sur Roxton Falls qui sera
distribué gratuitement sur le territoire le 27 mars 2024.

Adoptée

53-03-2024 ADMQ : formation tournée de zone et congrès annuel 2024

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à
participer aux événements offerts par l'ADMQ, en procédant au paiement
des coûts relatifs à son inscription de même qu'à ses frais de déplacement et de
repas, selon la politique en vigueur : tournée de zone, le 8 mai 2024 (inscription
385\$) et congrès annuel du 12 au 14 juin 2024 (inscription 577\$).

Adoptée

54-03-2024 Méthode de calcul de l'indemnité compensatrice des congés fériés

CONSIDÉRANT QUE la méthode de calcul de l'indemnité compensatrice des
congés fériés prévue aux contrats de travail des 4 employés à temps plein est
actuellement basée sur une semaine de 5 jours (1/20 du salaire gagné);

CONSIDÉRANT QUE les employés à temps plein ont une semaine de 4 jours au
niveau de l'administration et de 4.5 jours au niveau de la voirie;

CONSIDÉRANT QU'une modification à la clause du calcul de l'indemnité est
demandée, afin que l'indemnité de congé férié représente au minimum une journée
régulièrement travaillée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la méthode de calcul
suivante, pour déterminer l'indemnité compensatrice des congés fériés, pour les 4
employés à temps plein : 1/16 du salaire gagné au courant des 4 semaines
complètes de paye précédant la semaine du congé, en excluant les heures
travaillées après 40 heures.

Adoptée

SPAD : rapport statistiques 2023 sur le Règlement encadrant les chiens

La directrice dépose le rapport préparé par la SPAD concernant les statistiques de
2023 sur le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des
personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Il y a 174
chiens enregistrés sur le territoire, dont 80 de plus de 20 kg. Le conseil souhaite
qu'une validation soit faite auprès de la SPAD, afin de savoir si un recensement
complet a été fait en 2023.

Bâtiment de service/espace génératrice : suivi de la rencontre avec la mutuelle de
prévention

À la suite de la visite réalisée par la CNESST, il a été relevé que la génératrice ne
pourrait pas être utilisée à l'intérieur du bâtiment, en conformité des normes de
fabrication de l'appareil. La conseillère de la mutuelle a fait un suivi du dossier; il
faudra mettre en œuvre une procédure visant l'utilisation de la génératrice à
l'extérieur du bâtiment de service.



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

Mutuelle de prévention : visite de suivi concernant le plan d'action et le programme de prévention en SST

Une conseillère de la mutuelle de prévention a complété la rencontre annuelle de prévention. Différentes actions devront être posées en lien avec le plan d'action et le programme de prévention en SST. Plusieurs séances de formation sont maintenant accessibles via la plateforme en ligne de la mutuelle, ce qui permettra aux employés de se mettre à jour au niveau de la formation.

Modélisation du réseau pluvial – Secteur de la rue Ste-Marguerite : suivi de la rencontre avec la Municipalité du Canton de Roxton

Pour faire suite aux conclusions du rapport sur la modélisation du réseau pluvial du secteur de la rue Ste-Marguerite, une rencontre a eu lieu avec la Municipalité du Canton de Roxton, afin de leur présenter la problématique de la rue Ste-Thérèse. La municipalité va évaluer les travaux demandés et revenir avec leur décision dans les prochaines semaines.

55-03-2024

Défi cycliste Desjardins au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton : sollicitation d'un don de 250\$ et demande de droits de passage

Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage des cyclistes sur les rues Notre-Dame et de la Rivière, dans le cadre du Défi cycliste Desjardins au profit de la Fondation Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, le dimanche 9 juin 2024 et de verser un montant de 250\$ en soutien à l'activité.

Adoptée

Projet de règlement concernant l'occupation, les travaux et les aménagements dans l'emprise : étude du projet de règlement

Après lecture du projet de règlement, le conseil souhaite que des vérifications soient faites concernant les montants des amendes. Il reste encore les modalités techniques également à élaborer.

56-03-2024

Raccordement au réseau d'égout municipal pour 2 lots appartenant à M. Alain Boyer : travaux à planifier

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Boyer, propriétaire de 2 lots vacants sur le chemin Shefford, soit le lot #4 237 281 et 4 237 282, souhaite les raccorder au réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout municipal principal est situé du côté opposé de la rue par rapport aux terrains de M. Boyer;

CONSIDÉRANT QUE M. Boyer, qui détient une licence d'entrepreneur général 1.4, propose d'exécuter à ses frais les travaux visant ces 2 raccords en procédant à l'aménagement de 2 conduites distinctes en façade des lots, pour se rendre jusqu'à la conduite située dans l'entrée de sa propriété située sur le lot #4 237 280, laquelle traverse le chemin Shefford pour se raccorder au réseau municipal principal;

CONSIDÉRANT QU'un regard sera ajouté dans l'entrée du lot #4 237 280, ou à proximité, afin que les 3 conduites de raccordement individuelle y soient branchées;

CONSIDÉRANT QUE tous ces travaux seront exécutés sur les lots appartenant à M. Boyer et qu'ils n'atteindront pas l'emprise de la route;

CONSIDÉRANT QU'une servitude, accompagnée d'un plan de localisation préparé par un arpenteur-géomètre, doit être enregistrée afin de bien localiser ces raccords privés et ainsi protéger leur existence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le raccordement de 2 lots appartenant à M. Alain Boyer, soit les lots 4 237 281 et 4 237 282 et situés sur le chemin Shefford, tel que proposé et décrit dans la présente résolution.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

57-03-2024

N° de résolution
ou annotation

Projet de prolongement de la rue St-Louis : lots appartenant à Mme Johanne Demers et M. Sylvain Hevey

CONSIDÉRANT les résolutions #202-11-2023 et #232-12-2023, concernant les terrains appartenant à M. Sylvain Hevey et Mme Johanne Demers;

CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale est complétée, afin de rétablir la situation cadastrale qui existait avant la rénovation cadastrale, le tout à la demande des propriétaires et que cette opération a pour effet de créer 4 nouveaux lots;

CONSIDÉRANT QUE M. Hevey et Mme Demers annoncent 6 lots en vente sur la rue St-Louis, mais qu'il n'y a pas de rue ouverte à la circulation en façade de ces lots;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires, afin de discuter des coûts engendrés par la construction d'une nouvelle rue et du prolongement des infrastructures d'égout sanitaire et pluvial et que les propriétaires n'ont pas de projet d'investissement financier à présenter pour la réalisation des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les élus discutent longuement des coûts des travaux versus le nombre de nouveaux lots créés, du potentiel de développement du secteur, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de la municipalité, au niveau des surplus libres, n'est pas favorable à la création d'une nouvelle dette qui pourrait se situer autour de 250 000\$;

CONSIDÉRANT QU'un prolongement partiel de la rue St-Louis, visant à permettre la construction sur 3 lots, représente des investissements substantiels également, ce que le conseil ne favorise pas non plus, étant donné la situation financière de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder au prolongement de la rue St-Louis, à moins d'avoir un engagement des propriétaires à payer les frais relatifs au prolongement de la rue St-Louis et des infrastructures d'égout sanitaire et pluvial.

Adoptée

58-03-2054

Démarche de citation de l'église Saint-Jean-Baptiste : suivi

CONSIDÉRANT la résolution #41-02-2024;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec la Municipalité du Canton de Roxton, afin de présenter le projet de citation de l'église Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le processus de citation comprend l'adoption d'un règlement, dans lequel il doit y avoir, notamment, la désignation du bien visé et les motifs de la citation, faire mention si l'intérieur de l'immeuble est visé, le terrain, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la citation de l'église représente un outil important permettant à la municipalité de protéger cet immeuble d'une grande valeur patrimoniale et historique à Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à entreprendre la démarche nécessaire menant à la citation de l'église Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

N° de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.


Signé à Roxton Falls, ce 4 mars 2024

59-03-2024

Levée de l'assemblée


Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Daniel Roy

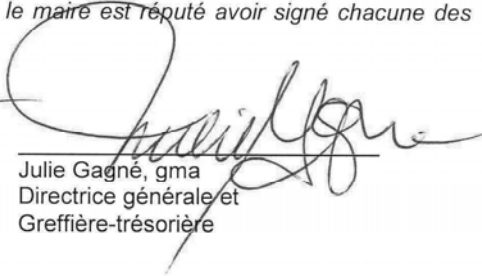
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.


Jean-Marie Laplante

Maire


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

